



Projet agrivoltaïque de Brécy et Villabon

Lettre d'information #2

Juin 2025

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,

Afin d'associer les riverains au projet agrivoltaïque de Brécy et Villabon, nous souhaitons vous proposer de participer au financement des études lancées en 2023. Une campagne de financement participatif lancée le 18 juin 2025 permettra aux personnes qui le souhaitent de financer un projet de territoire et de placer leur épargne dans la transition énergétique.



A l'intérieur de cette lettre, vous trouverez des explications concernant le projet agricole. Nous travaillons activement avec les agriculteurs afin d'adapter le projet photovoltaïque aux contraintes de leurs exploitations.

De plus, nous souhaitons vous partager nos propositions en termes de bénéfices pour les riverains du territoire. C'est pourquoi nous vous invitons à une permanence d'information où nous aborderons le projet agricole, l'avancement des études, et où nous vous informerons des modalités de la campagne de financement participatif pour ce projet. Vous pourrez venir vous renseigner et poser vos questions lors de la permanence.

Pour suivre les actualités du projet, n'hésitez pas à consulter notre site internet dédié :
brecy-villabon.parc-solaire.com

Bonne lecture !

Gabriel Meschino,
Chef de projets solaires, RWE Renouvelables France

INVITATION

Nous vous invitons à venir découvrir l'avancement du projet solaire et de son financement participatif, en présence de l'équipe projet et de Lendosphere, à l'occasion de la permanence d'information.

16 juin 2025
18h00-20h00
Brécy
Salle de la mairie

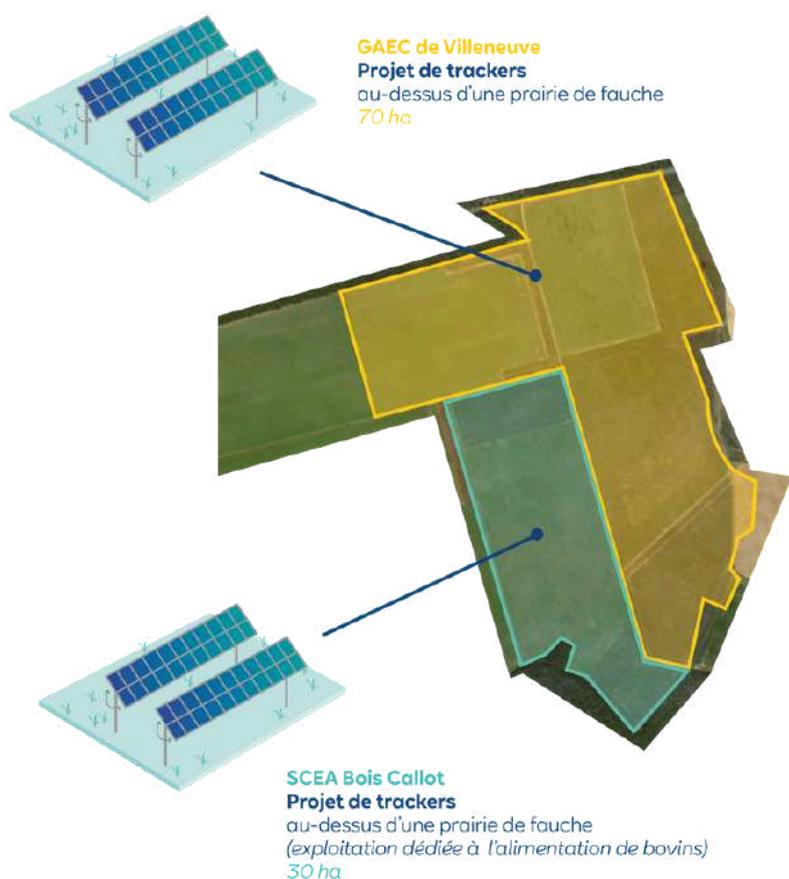
Passage libre sur la plage horaire

... et activité agricole

Un projet sur-mesure, au bénéfice des agriculteurs

Le projet agrivoltaïque vise à installer des “trackers” photovoltaïques sur des parcelles en prairies de fauche : les panneaux seront mobiles et pourront permettre une meilleure adaptabilité de l’activité agricole. Actuellement, les parcelles sont en jachères. Au regard des analyses agronomiques et de la connaissance des sols des exploitants, la prairie fauchée apparaît comme la remise en culture la plus adaptée au terrain.

La fauche aura pour objectif de nourrir des bovins en autoconsommation ou sera redistribuée au sein de différentes filières locales.



GAEC de Villeneuve :
Prairies de fauche

Installation d’un jeune agriculteur d’ici la construction du parc agrivoltaïque.

SCEA Bois Callot :
Prairies de fauche, élevage bovin

Installation d’un jeune agriculteur sur l’ensemble de l’exploitation dès cette année.



40 %

Le taux de couverture du projet sera de maximum 40%, conformément à la loi.



**64
MWc**

La puissance du projet est estimée à 64 MWc.



**19 200
foyers**

Le parc devrait assurer la consommation de 19 200 foyers (Ademe).

Pourquoi faire un projet agrivoltaïque ?

L'agrivoltaïsme, une pratique innovante et encadrée

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été publiée en mars 2023. Elle précise qu'une installation agrivoltaïque est "une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole". L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du bien-être animal sont des services directs apportés par ces installation à l'activité agricole.

L'agrivoltaïsme, qui se développe peu à peu en France, met en avant la notion de service rendu de l'installation de production électrique à l'agriculture.

Quels sont les apports du photovoltaïque aux exploitations agricoles ?



Optimiser les espaces agricoles



Protéger les cultures contre les aléas climatiques



Préserver les terres agricoles



Générer des revenus complémentaires pour l'agriculteur



Produire une énergie locale



Economiser la ressource en eau

Pourquoi développer du photovoltaïque en France ?

La France dispose du 5ème gisement solaire européen avec une production d'électricité renouvelable possible sur tout le territoire. Fin 2023, la capacité solaire installée s'élevait à 19 GWc, atteignant l'objectif fixé par la France dans la PPE* pour 2023 à 93,6%.

Le solaire a contribué à couvrir ~5% des besoins en électricité du pays en 2023 (contre 3% en 2021).



94 %
c'est le taux de recyclabilité d'un module photovoltaïque



25 à 30 ans
c'est la durée de vie d'un panneau solaire

*programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2023)

Source : "Panorama de l'électricité renouvelable 2023" - Agence ORE, RTE, Enedis

Les retombées pour votre territoire

Des bénéfices multiples pour Brécy et Villabon

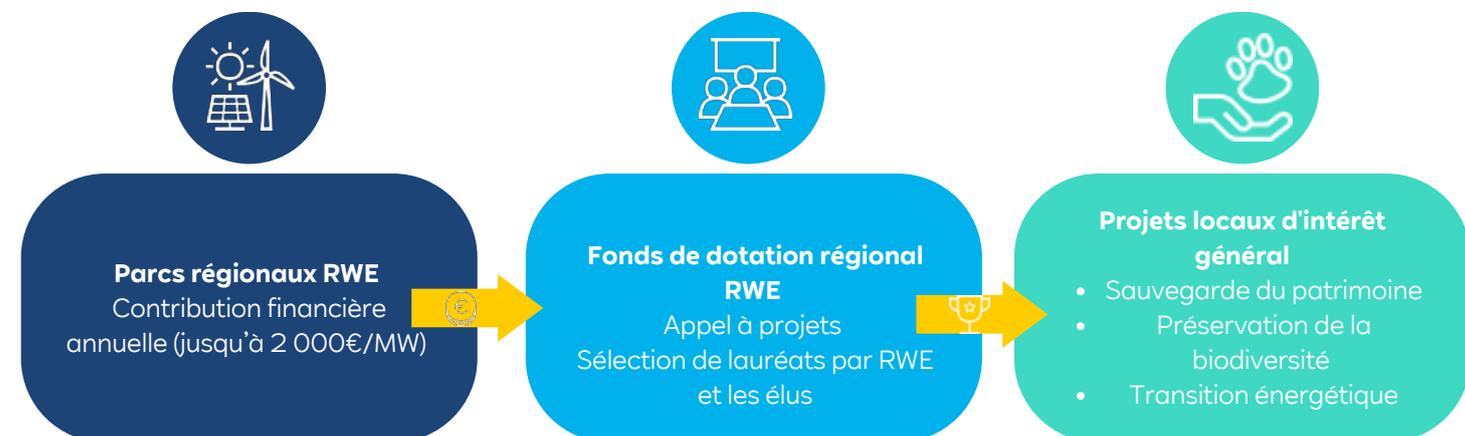
Le parc agrivoltaïque générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation du parc. L'implantation du projet agrivoltaïque induit une répartition des bénéfices à hauteur de 80% pour Brécy et 20% pour Villabon.

Retombées fiscales* annuelles pour un projet de 64 MWc :	20 premières années :	20 dernières années :
Commune de Brécy	30 770 € / an	72 260 € / an
Commune de Villabon	8 150 € / an	18 720 € / an
Communauté de communes Terres du Haut Berry	73 960 € / an	177 700 € / an
Communauté de communes La Septaine	18 940 € / an	45 380 € / an
Département du Cher	56 740 € / an	134 820 € / an

*Simulations réalisées en février 2024, basé sur les dispositions fiscales de 2022 (source : impots.gouv.fr)

Le Fonds de dotation RWE

RWE abonde également un fonds régional, grâce à la valeur créée par les parcs de la région Centre Val-de-Loire. Celui-ci permettra de financer des projets associatifs en lien avec la protection de la biodiversité, la transition énergétique, ou la sauvegarde du patrimoine. Enfin, et surtout, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.



Le financement participatif

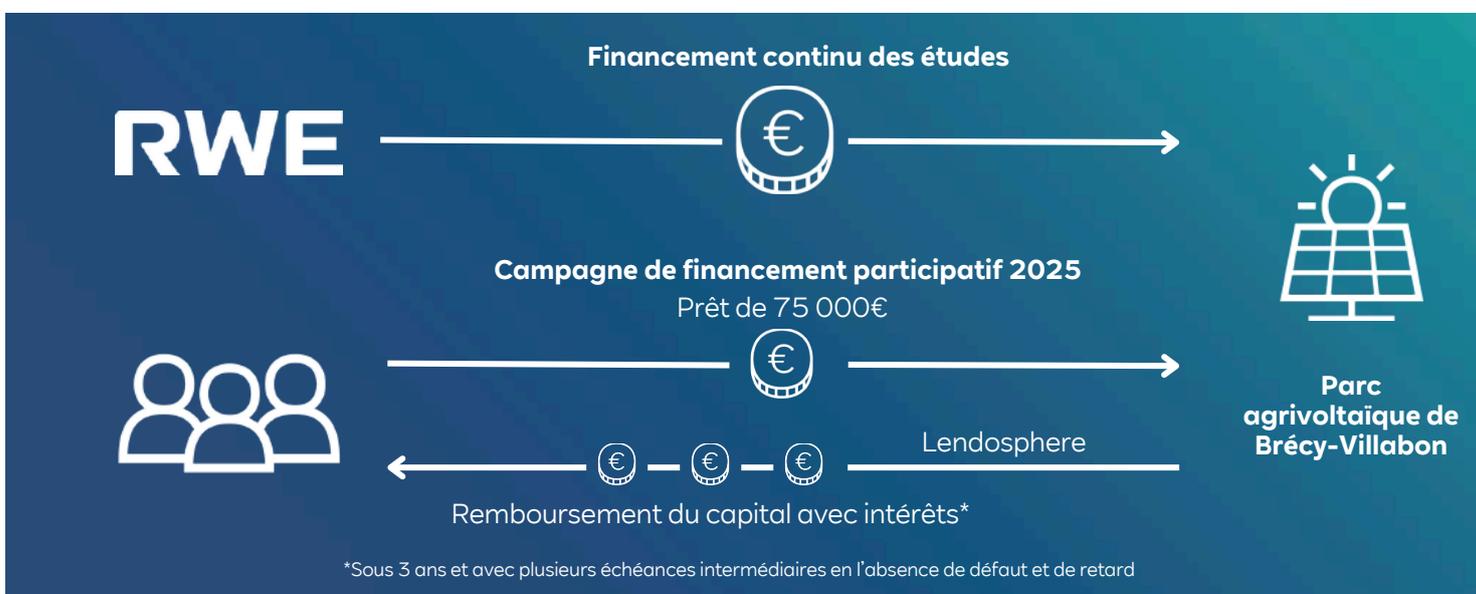
Nous souhaitons proposer aux habitants du territoire de Brécy et Villabon de contribuer au financement du projet. Le parc agrivoltaïque participera durablement au dynamisme local. En prenant part au financement de ce projet vous investissez une partie de votre épargne dans la transition énergétique à l'échelle locale en toute transparence !

Pourquoi investir dans ce projet ?

Aujourd'hui, la majorité des produits d'épargne bancaire financent encore des projets d'énergies fossiles. Grâce à notre partenaire Lendosphere vos investissements sont 100% décarbonés et vous pouvez bénéficier de leurs retombées à la fois environnementales et financières. Cette campagne participera au financement des études nécessaires à la réalisation du projet.

Comment ça marche ?

L'offre de financement se présente sous la forme d'obligations. L'entreprise emprunte auprès d'investisseurs particuliers, qui perçoivent une rémunération selon les modalités prévues - durée et taux d'intérêt - de la campagne de financement participatif. Notre partenaire Lendosphere permet de démocratiser l'investissement citoyen grâce à une plateforme internet permettant aux contributeurs de choisir des projets de sens pour leur territoire.



Lendosphere recommande aux épargnants d'appliquer des règles de vigilance avant tout investissement : l'investissement dans des projets comporte un risque d'illiquidité et un risque opérationnel du projet pouvant entraîner une rentabilité moindre que prévue. Lendosphere vous conseille de ne pas investir plus de 10% de votre épargne dans des projets de financement participatif.

Retrouvez plus d'informations sur le site du projet :

<https://www.lendosphere.com>



Vous avez des questions ?

Les équipes de RWE Renouvelables France et de Lendosphere seront présentes lors de la permanence d'information pour répondre à toutes vos interrogations sur le projet et sur son financement participatif.